



Cannabis extérieur: c'est le temps des récoltes

Les productions extérieures de cannabis peuvent être installées dans des terrains boisés, des terres agricoles, des terrains vacants ou encore des terrains résidentiels que les organisations criminelles s'approprient.

Ces organisations menacent ceux qui s'opposent à leur projet. La plantation en milieu extérieur débute habituellement au printemps, vers le mois de mai. La période de récolte des plants de cannabis à maturité se fait vers la fin de l'été et le début de l'automne.

Comment déceler une culture extérieure?

- Allées et venues fréquentes de véhicules inconnus;
- Présence de véhicules sans conducteur stationnés près des champs;
- Découverte de sentiers battus inhabituels sur les terres;
- Outils et produits de jardinage dissimulés (pelles, engrais, sacs de terre);
- Va-et-vient de personnes inconnues aux environs des champs ou des boisés à partir du mois de mai;
- Présence de repères visuels comme des rubans de couleur accrochés aux arbres.

Menaces pour la sécurité causées par la culture extérieure

- Personnes souvent armées chargées de surveiller la plantation;
- Pièges disposés autour de la plantation, destinés à blesser et même à tuer les membres de groupes criminels qui pourraient chercher à voler les plants;
- Violence : voies de fait.

Voici trois façons de transmettre vos informations en toute confidentialité :

- 1- Contactez votre poste de police local via le 310-4141 ou *4141 (par cellulaire)
- 2- Appelez la Centrale d'information criminelle au 1-800-659-4264
- 3- Appelez la ligne Échec au crime au 1-800-711-1800.

Voici le lien pour consulter le site Internet de la Sûreté du Québec au sujet du programme Cisaille :

<http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/programmes/programme-cisaille.jsp>